

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **BIOSTARTER***

de la société MEDINBIO SPRL

enregistrée sous le n°2018-2350

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée** en France pour les cultures et dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Pour les conditions d'utilisation non mentionnées dans cette décision, se référer aux conditions de mise sur le marché du produit BIO-PERFORM en Allemagne.

Informations générales		
Nom du produit	BIOSTARTER	
Type de produit	Produit de revente	
Catégorie du produit	Produit simple	
Titulaire	MEDINBIO SPRL Parc Scientifique Créalys Rue Camille Hubert 7-9, boîte A 5032 Gembloux BELGIQUE	
Produit de référence	Nom commercial	BIO-PERFORM
	N°AMM	1160005
Classe - Type	Additif pour les sols à base de <i>Pseudomonas fluorescens</i>	
Etat physique	Solide	
Numéro d'intrant	565-2018.01	
Numéro d'AMM	1180567	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle du produit de référence.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

17 SEP, 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)